



PV n° 3 du 7 octobre 2024.

Membres présents : Mme Cerrone, MM. Dardinne, Dheur, Grignet, Halin, Joniaux, Lejeune, Lerousseaux.

Membres excusés : Mme Gerardy, M. Germay.

Invitée présente : Mme Joliet (CDA).

Le PV n°2 du 2 septembre a été approuvé à l'unanimité.

Le président rappelle que les statuts prévoient l'organisation d'une réunion des trois comités, mais que, indépendamment de cette obligation, il serait intéressant d'en prévoir une afin d'échanger nos points de vue pour le bien de notre sport.

Nous approchons de la première assemblée générale (AG) de l'AWBB, mais nous n'avons pas encore reçu le rapport du CDA pour pouvoir en débattre. Le rôle des parlementaires étant de défendre les intérêts des clubs, faute de temps pour en discuter directement avec eux, nous réfléchissons à créer un système d'audit avec des questions fermées afin de connaître la tendance des clubs liégeois sur les points importants à voter lors de la prochaine AG.

Une proposition a été reçue de la législative concernant les catégories d'âge, afin d'harmoniser les règles et de les clarifier.

Un texte tendant à une simplification du PM12 et émanant du CDA aurait été établi mais nous n'en savons pas plus actuellement.

Via Claudy Germay, désormais président de la Commission législative, nous continuons à travailler sur la problématique des joueurs-joueuses de plus de 23 ans évoluant en TDM et sur quelques adaptations du PC1 rendant le recrutement d'arbitres plus motivant pour les clubs.

En ce qui concerne le budget 2025, la commission financière n'a toujours rien reçu. Le président de cette commission souhaite, par ailleurs, être remplacé en raison de problèmes de santé.

L'AWBB avait lancé un appel à candidatures pour un poste de directeur général. Actuellement, trois candidats potentiels ont été identifiés.

Par suite du départ à la retraite de Julien Marnegrave, ses tâches seront réparties entre différents membres du centre de formation, au lieu d'embaucher une nouvelle personne.

Le CDA travaille sur la mise en place d'un système de désignation des arbitres dans l'application BigCaptain. En attendant cette nouvelle fonctionnalité, l'AWBB utilisera une application qui fonctionne en Flandre.

L'AWBB a introduit un dossier pour la labellisation des clubs. Actuellement, ce dossier est très basique, mais il est utile pour une première répartition de l'enveloppe reçue. Le montant étant modeste, il n'y aura pas de sommes importantes distribuées aux clubs.

Lors de la dernière AG, la question suivante avait été posée : « Un certificat sur l'honneur suffirait-il en lieu et place du certificat médical ? ». Pierre Thomas avait alors mentionné que le ministre allait revoir le formalisme de ces certificats médicaux. Qu'en est-il aujourd'hui ? La question sera posée.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 4 novembre 2024 à la Maison des Sports. Cet avis tient lieu de convocation pour les parlementaires (dès 19h) et d'invitation pour les autres membres et/ou comités de la Fédération (dès 19h30).

Pour le PARL-LG
Silvana Cerrone
Secrétaire